

**FICHE D'INSCRIPTION SORTIE CODEP43**  
**22 & 23 OCTOBRE 2022**

**LA CIOTAT**

Logement: Hotel La Croix de Malte La Ciotat  
Club de Plongée: G.P.E.S. La Ciotat

NOM – Prénom:

Numéro de Licence F.F.E.S.S.M.:

Téléphone: - - - -

Mail:

Encadrant

Plongeur

Niveau actuel: \_\_\_\_\_

Nombre de plongées: **4**  
2 le samedi et 2 le dimanche

- Sortie ouverte aux encadrants et au plongeurs Niveau 3 minimum !
- Sortie prévue pour 12 personnes !
- Les transferts entre l'hôtel et le club de plongée se font à pied, les véhicules pourront rester dans le parking de l'hôtel le temps du week-end.
- Arrivée prévue le vendredi 21 octobre au soir (le repas du vendredi soir n'étant pas compris dans le montant de la prestation!) et retour le dimanche soir après la dernière plongée.

- Montant du séjour: 250 € à régler le samedi matin !

Je sous-signé(e) \_\_\_\_\_ certifie avoir lu les conditions d'inscription ci-dessous et m'engage à les respecter.

Date:

Signature du licencié



COMITE DÉPARTEMENTAL  
HAUTE-LOIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉTUDE ET DE SPORTS  
SOUS-MARINS



Référent du séjour :

ANGLADE Jean-Pierre  
8, rue de la Croix du Reclus  
43100 BRIOUDE  
06-07-89-99-69  
jpaciergerie@wanadoo.fr

► **Afin de valider votre inscription**, merci de faire parvenir à votre référent un **chèque d'acompte de 100€** à l'ordre du CODEP43. Ce chèque vous sera rendu au moment du règlement complet du séjour, à savoir le samedi matin avant la première plongée. Pensez à prendre vos chéquiers !

► A cette occasion, vous sera également demandé de nous présenter (et de nous laisser le temps du séjour) **vos licence, carte de niveau et certificat médical en cours de validité**. Si vous le pouvez, avant le séjour, **faite une photocopie** de ces 3 documents que nous garderons.

**Conditions d'inscription :**

► Le plongeur devra verser impérativement son acompte **21 jours avant le début** du séjour afin que son inscription soit validée.

► Pour tout désistement dans un délai inférieur à 10 jours avant le début du séjour, l'acompte versé par l'inscrit sera intégralement encaissé. (sauf problème médical)

► Toute modification / annulation devra impérativement passer par le référent du séjour.

► Le séjour comprend au maximum 4 plongées. Si le plongeur en effectue moins ces plongées non effectuées seront entièrement facturées.

► Le séjour comprend le forfait plongée, les nuitées et la pension complète. Reste à votre charge le repas du premier soir, le repas éventuel du retour ainsi que les frais de déplacement jusqu'au lieu du séjour.